

DELIBERATION N° 89/09-09 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CENTRE MEDICO-SOCIAL

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 Mai 1988 se rapportant à l'extension du Centre Médico-Social, dont les travaux sont terminés depuis le 31 Août 1989.*

*Les occupants ont exprimés leur satisfaction du bon déroulement des opérations, compte-tenu des impératifs de fonctionnement des services durant la période des travaux.*

*Cependant, il s'est avéré en cours de chantier que les prestations fournies par les entreprises et déterminées par le Cabinet de Monsieur PROUVE, Architecte, ne correspondaient pas à des normes médicales d'occupation des locaux.*

*Lors du déroulement des différents corps de métiers, des travaux supplémentaires ont dû être décidés, principalement pour des questions de salubrité et d'hygiène, d'étanchéité et d'accès aux handicapés.*

*Par ailleurs, il est souhaitable d'envisager la finition extérieure du bâtiment, dont les peintures extérieures sont dégradées. Le devis correspondant à ces travaux s'élève à 75 000 F TTC.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et à régler les factures correspondant aux travaux supplémentaires pour un montant global de 130 000 F*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder aux travaux de peintures extérieures pour un montant de 75 000 F.*

*- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire 1989.*